



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 1/10

TENROK

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : TENROK
Substance pure/mélange : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Fongicide
Utilisations déconseillées : Usages différents de ceux recommandés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : ADAMA France s.a.s.
33 rue de Verdun
92156 SURESNES CEDEX
+ 33 (0)1.41.47.33.33



Adresse électronique : fds@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence : Centre Anti-poisons et de Toxicovigilance de Paris (24 heures sur 24 – 7 jours sur 7)
Tél : +33 (0)1 40 05 48 48 - Numéro ORFILA (INRS) : Tel: + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification 1272/2008/CE (CLP) : Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (UE) No 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Phrases additionnelles : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 2/10

TENROK

Phrases types supplémentaires (Annexes II et III du Règlement 547/2011):

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

2.3. Autres dangers

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivants : Peut provoquer une légère irritation au contact de la peau et des yeux.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Nom chimique	% poids/poids	N° CAS	N° CE	Numéro d'index	N° REACH	Classification
Phosphonate dipotassique	10 - 50	13492-26-7	236-809-2	-	2120764838-36-XXXX	Eye Irrit. 2, H319
Phosphite monopotassique	10 - 50	13977-65-6	-	-	-	Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315

Texte intégral des phrases H: voir section 16

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

Inhalation :

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 3/10

TENROK

Contact avec la peau :	Retirer les vêtements souillés.
Contact avec les yeux :	Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.
Ingestion :	Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation :	Légère irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau :	Légère irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact avec les yeux :	Légère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion :	Nausée et vomissements

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

NE LAISSEZ EN AUCUN CAS LA PERSONNE INTOXIQUEE SEULE.

En cas d'ingestion, de contact avec les yeux et/ou d'inhalation du produit, consulter immédiatement un médecin en lui indiquant le l'étiquette du produit ou cette fiche de données de sécurité.

Antidotes : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traitement symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés :	Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :	Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.
--	--



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 4/10

TENROK

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent.

Protection en cas d'incendie : En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales: Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit. Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 5/10

TENROK

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Conserver les containers entre 5 et 25°, dans un endroit sec et bien aéré.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour usage professionnel seulement. Voir l'étiquette du produit pour les conditions d'utilisation approuvées.

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Fongicide
Protection respiratoire:	
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
Protection des mains:	
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
Protection des yeux:	



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 6/10

TENROK

Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

Protection de la peau:

PPE: Chaussures de travail Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II. Normes CEN: EN ISO 13287, EN 20347

Maintenance: Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.

Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à Observations: protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Toutes les données indiquées dans cette section sont issues d'essais réellement exécutés sur le mélange ou ses composants, sauf indication contraire.

Etat physique à 20°C :	Liquide transparent odeur caractéristique.
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Caractéristique.
Seuil olfactif :	P.D./P.A.
Ph solution :	5,5-6,5 (1%).
Point de fusion [°C] :	Non déterminé. Non applicable.
Point d'ébullition [°C] :	>=100 °C.
Point éclair [°C] :	>=100 °C.
Taux d'évaporation :	P.D./P.A.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable.
Limites d'explosivité :	P.D./P.A.
Pression de vapeur [mPa] :	P.D./P.A.
Densité de vapeur :	P.D./P.A.
Densité relative :	1,45 g/ml
Solubilité dans l'eau :	Soluble dans toutes les portions Liposolubilité: non déterminé/non applicable. Hydro solubilité: non déterminé/non applicable.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé/Non applicable.
Log Pow :	
Température d'auto-inflammation [°C] :	409°C
Température de décomposition [°C] :	Non déterminé/Non applicable.
Viscosité :	5.33 x 10 ⁻⁶ m ² /s.
Propriétés explosives :	Non explosif.
Propriétés comburantes :	Non comburant.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 7/10

TENROK

9.2. Autres informations

Point de goutte: P.D./P.A. Scintillation: P.D./P.A.
Viscosité cinématique: P.D./P.A.
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Environnements fortement oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit stocké dans son emballage d'origine intact, dans des conditions normales, répond aux exigences de qualification initiale et quantitatives pendant une période minimale de deux ans.

Voir les conditions de stockage et de manipulation recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des fumées dangereuses telles que COX, SOX, NOX et autres produits de combustion peuvent être produites par pyrolyse.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe, chaleur excessive et contact avec des matières oxydantes.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec des agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des fumées dangereuses telles que COX, SOX, NOX et autres produits de combustion peuvent être produites par pyrolyse.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Toxicité aiguë (données relatives à une préparation similaire)

- Voie orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000
- Admin. cutanée (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000
- Inhalation (rat) CL50 [mg/L/4h] : >2.01 mg/L air



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 8/10

TENROK

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Données non concluantes pour la classification.

Toxicité chronique

Mutagénicité :

Données non concluantes pour la classification.

Cancérogénicité :

Données non concluantes pour la classification.

Toxicité pour la reproduction :

Données non concluantes pour la classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Données non concluantes pour la classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Données non concluantes pour la classification.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

12.3. Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau. Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 9/10

TENROK

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

14.1 ONU/n°identification : Transport non-dangereux.

14.2 Nom d'expédition :

ADR/RID/ADN

Transport non-dangereux.

IMDG

Transport non-dangereux.

OACI/IATA

Transport non-dangereux.

14.3 Classe de danger : Transport non-dangereux.

14.4 Groupe d'emballage : Transport non-dangereux.

14.5 Dangers pour l'environnement : Transport non-dangereux.

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur :

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol 73/78

et au recueil IBC :

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 21/10/2021
Remplace la fiche: -
Edition révisée n°: 0

Page : 10/10

TENROK

SECTION 16.

AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H apparaissant dans la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Codes de classification:

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2 Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais
Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement aux fins prévues.

Abréviations et acronymes utilisés :

CEN:Comité européen de normalisation. PPE :Équipements de protection individuelle.

Principales références de la littérature et sources de données :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html> <http://echa.europa.eu/>
Règlement (UE) 2015/830. Règlement (CE) No 1907/2006. Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

(REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.